



Siryae

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : contact@siryae.fr

SIRET N° : 200 063 048 00017

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 MARS 2018

LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 MARS 2018 À 19H00

Date de convocation : 20 mars 2018	Membres présents : 32
Nombre de délégués en exercice : 51	Nombre de pouvoirs : 1
	Nombre total de votes : 33

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE	X	
AUTEUIL-LE-ROI	Samuel BLONDEAU		X
AUTOUILLET	Étienne BANCAL		X
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC	X	
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	Manuel PRIEUR	X	
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Gilles HOCQUET		X
BOINVILLIERS	Giselle AUBEL	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Patricia FOUCHER	X	
C.A.S.Q.Y. (Magny-les-Hameaux - Élancourt)	Bertrand HOUILLON		X
	Thierry ESSLING		X
FLEXANVILLE	Roland FONTAINE	X	
GALLUIS	Caroline LOUART		X
GAMBAIS	Marie-Thérèse BOBBIO	X	
GAMBAISEUIL	Roland BOSCHER		X
GARANCIÈRES	Christian LORINQUER	X	
GOUPILLIÈRES	Stéphane JEAN		X
GROSROUVRE	Anne COMBE		X
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Michel ROULAND	X	

LE MESNIL-SAINT-DENIS	Bernard CLAISSE	X	
LE PERRY-EN-YVELINES	Charles VIETTE	X	
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Jean-Jacques BILLOUÉ		X
LES ESSARTS-LE-ROI	Philippe GAULTIER		X
LES MESNULS	Gérald BOHY		X
LÉVIS-ST-NOM	Thierry RAUX		X
MARCQ	Bernard LEGRAND	X	
MAREIL-LE-GUYON	Jean-Michel THIRANT	X	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Max MANNÉ	X	
MAULETTE	Marie-France ROBERT	X	
MÉRÉ	Michel MERCIER	X	
MILLEMONT	Simone CARTIER	X	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON		X
MONTAINVILLE	Jean-Luc BOT		X
MONTFORT-L'AMAURY	Christine BOULANGER	X	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	X	
ORGERUS	Dominique ARTEL	X	
OSMOY	Jérôme DURAND	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Alain COQUER	X	
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE		X
ROSAY	Jean-Pierre BILARD	X	
SAINT-FORGET	Jean-Luc JANIN		X
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE		X
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Bernard GUEGUEN	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Jean-Claude LAUVRAY-JONOT	X	
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON	X	
SAULX-MARCHAIS	Jacques CHAUMETTE	X	
TACOIGNIÈRES	Alain PIERRE	X	
THOIRY	Alain PETIT		X
VICQ	Damien HERMAN	X	
VIEILLE-ÉGLISE-EN-YVELINES	Jacky BARBÉ	X	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Susanna DEGHAÏE	X	

A DONNÉ POUVOIR :

- Monsieur Thierry RAUX représentant la commune de Levis-Saint-Nom a donné pouvoir à Monsieur Christian LORINQUER de la commune de GARANCIÈRES.

Madame Denise PLANCHON, représentant la Commune de NEAUPHLE-LE-VIEUX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ SYNDICAL

La formule de procès-verbal avec relation in extenso des débats n'est pas exigée par la loi. On peut donc admettre que chaque séance du Comité fasse l'objet d'un compte rendu ou procès-verbal ne mentionnant que les rapports ou exposés des motifs, une analyse succincte des interventions ayant précédé le vote et le texte de la délibération votée.

Des délégués peuvent demander que leurs déclarations y soient reproduites mais, dans ce cas, les intéressés doivent remettre au secrétaire de séance, en fin de réunion, la version écrite de leurs propos.

ONT ÉTÉ ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ :

1 – Le compte rendu de la séance du 6 mars 2018

2 – Compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2017

Le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif pour l'année 2017 est approuvé.

3 – Compte administratif 2017

Considérant la présentation par le Président du Compte Administratif 2017 puis après s'être assuré de son retrait de la salle, le premier Vice-Président Monsieur Christian LORINQUER soumet aux membres du Comité pour vote le Compte Administratif de l'exercice 2017.

Le Comité Syndical :

- Constate les dépenses et recettes du Compte Administratif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
EXPLOITATION	1 693 794,65	3 031 671,10	1 337 876,45
INVESTISSEMENT	4 608 347,87	4 873 319,26	264 971,39
LES RESTES A REALISER	2 267 483,00	528 004,00	- 1 739 479,00
EXCEDENT N-1		2 288 964,21	2 288 964,21
TOTAL GENERAL	8 569 625,52	10 721 958,57	2 152 333,05

- Approuve les dépenses et recettes du Compte Administratif de l'exercice 2017.

4 – Affectation du résultat de clôture 2017

Le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de clôture comme suit :

- L'excédent de clôture de la section d'Exploitation constaté au Compte Administratif 2017 pour la somme de 1 337 876,45 € est affecté au compte « 1068 – Réserves » de la section d'Investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'Investissement.
- L'excédent de clôture de la section d'Investissement constaté au Compte Administratif 2017 pour la somme de 2 553 935,60 € est affecté au compte « R001 – Excédent d'investissement ».

5 – Budget primitif 2018

Le Comité Syndical arrête le Budget Primitif 2018 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	3 070 077,08	3 070 077,08
Investissement – Nouvelles Propositions	7 144 119,08	6 329 662,48
Investissement – Les restes à réaliser	2 267 483,00	528 004,00
Excédent d'investissement reporté	-	2 553 935,60
Total de la Section d'Investissement	9 411 602,08	9 411 602,08
TOTAL GÉNÉRAL	12 481 679,16	12 481 679,16

6 – Fixation de la surtaxe syndicale au 1^{er} janvier 2018

Vu la proposition d'une augmentation de 0,18 € par m³ de la part délégataire en contrepartie des charges liées à la décarbonatation,

Considérant l'engagement du SIRYAE de distribuer une eau décarbonatée aux consommateurs **sans augmentation du prix de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2018**,

Le Comité Syndical décide :

- La diminution de la surtaxe syndicale revenant au SIRYAE en fixant le montant de ladite surtaxe à $(0,55 - 0,18) = 0,37$ € hors taxe par m³, et à l'augmentation simultanée de la part attribuée au délégataire à due concurrence de la même somme soit de 0,18 € par m³ à compter de la mise en service, soit le 1^{er} janvier 2018.

7 – Adhésion de la commune de Jouars-Pontchartrain et modification du périmètre syndical

Vu la demande d'adhésion de la commune de Jouars-Pontchartrain visant à transférer sa compétence eau potable au SIRYAE à compter du 1^{er} janvier 2019,

Considérant que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État, par l'adjonction de communes nouvelles, sous réserve de l'absence d'opposition de plus du tiers des organes délibérants des membres le composant,

Considérant que cette modification est subordonnée à l'accord du Comité Syndical,

Le Comité Syndical décide :

- D'émettre un avis favorable sur la demande d'adhésion de la commune de Jouars-Pontchartrain au 1^{er} janvier 2019 portant modification du périmètre syndical.
- De consulter les communes adhérentes au SIRYAE sur l'adhésion de la commune de Jouars-Pontchartrain à effet du 1^{er} janvier 2019.

- De déléguer au Président la conclusion de l'ensemble des documents contractuels qui seraient la suite ou la conséquence de la demande d'adhésion de la commune de JOUARS PONTCHARTRAIN au Syndicat.

8 – Convention de fourniture d'eau en gros entre le Syndicat Intercommunal de la Vaucouleur Rive Droite, le SIRYAE, le SIE de Boutigny-sur-Opton et la commune de Houdan

Considérant la vente en gros par le SIVRD d'une eau traitée par décarbonatation à compter du 1er janvier 2018 et l'évolution de la tarification liée au nouveau traitement,

Considérant la fourniture d'eau en gros au SIE de Boutigny-sur-Opton par le SIVRD,

Considérant la nécessité de formaliser l'ensemble de ces modifications,

Le Comité Syndical :

- Accepte les termes de la convention de fourniture d'eau en gros entre le Syndicat Intercommunal de la Vaucouleur Rive Droite (SIVRD), le SIRYAE, le SIE de Boutigny-sur-Opton et la commune de Houdan.
- Dit que cette convention annule et remplace celle du 31 décembre 2011.
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec le Syndicat Intercommunal de la Vaucouleur Rive Droite (SIVRD), le SIE de Boutigny-sur-Opton et la commune de Houdan.
- Autorise le Président à accomplir toutes formalités qui seraient la suite ou la conséquence de la délibération susvisée.

9 – Compte-rendu des travaux en cours

PROGRAMME 2013	
DUP - Mareil-sur-Mauldre Usine des Bîmes	Travaux de serrurerie sur les têtes de forage en domaine privé programmés - Visite sur site avec l'entreprise fin janvier 2018

PROGRAMME 2016	
Le Perray-en-Yvelines / Les Essarts-Le-Roi Giratoire de l'Artoire, route de Paris et route de Mantes	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux terminés en janvier 2018
Marcq Rue de Montfort, chemin des Fontenelles	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux chemin des Fontenelles terminés

PROGRAMME 2017	
Lévis-Saint-Nom Rue des Bruyères	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux terminés en août 2017
Le Perray-en-Yvelines Rue de la Grimace	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux terminés en novembre 2017
Le-Mesnil-Saint-Denis	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux terminés en décembre 2017

Néant.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Président
Guy PÉLISSIER



Il est précisé que chacune des délibérations peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.